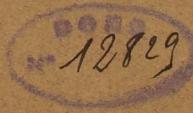
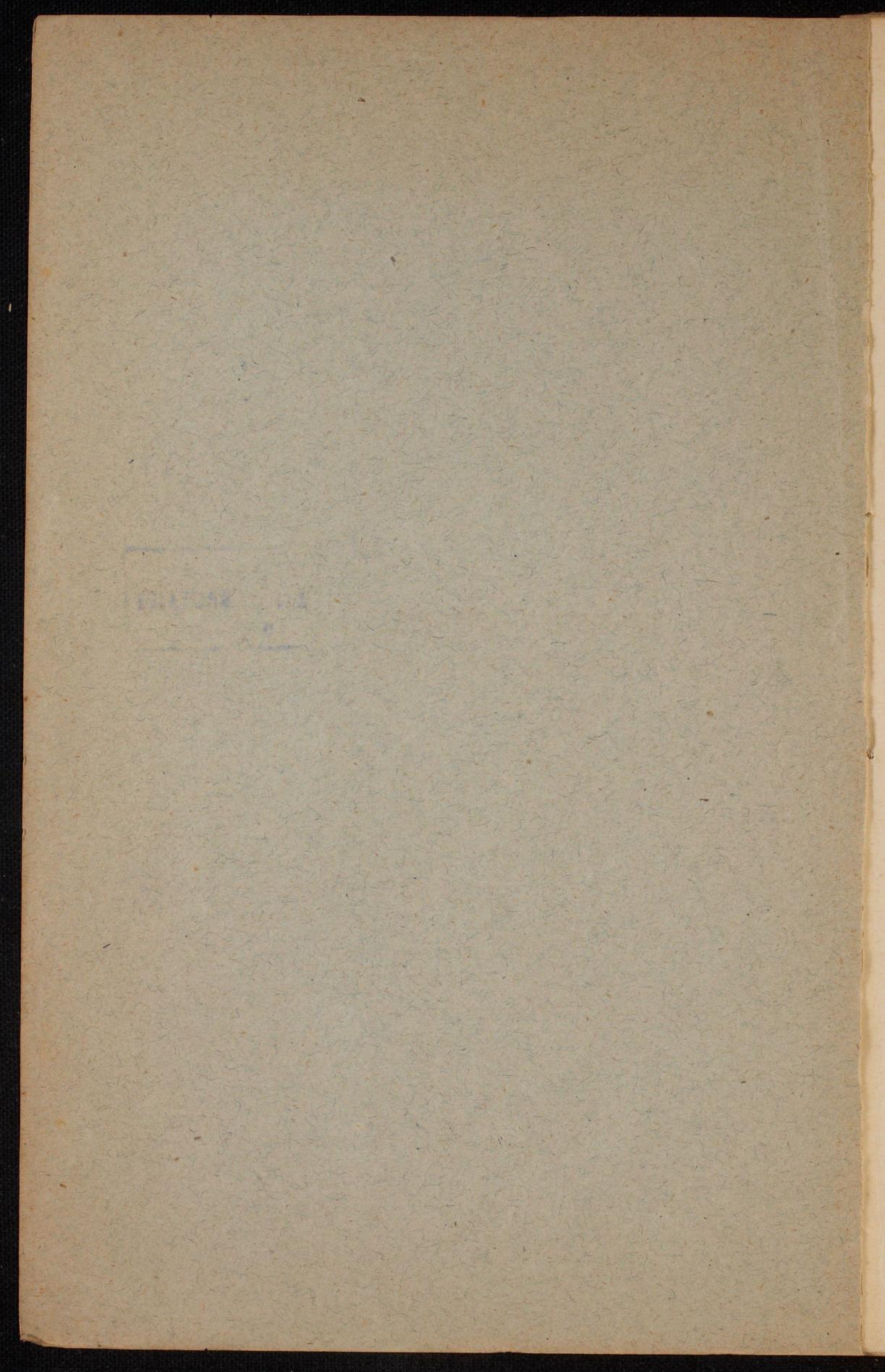


2

LEGS  
Auguste BRUTAILS  
1869-1926

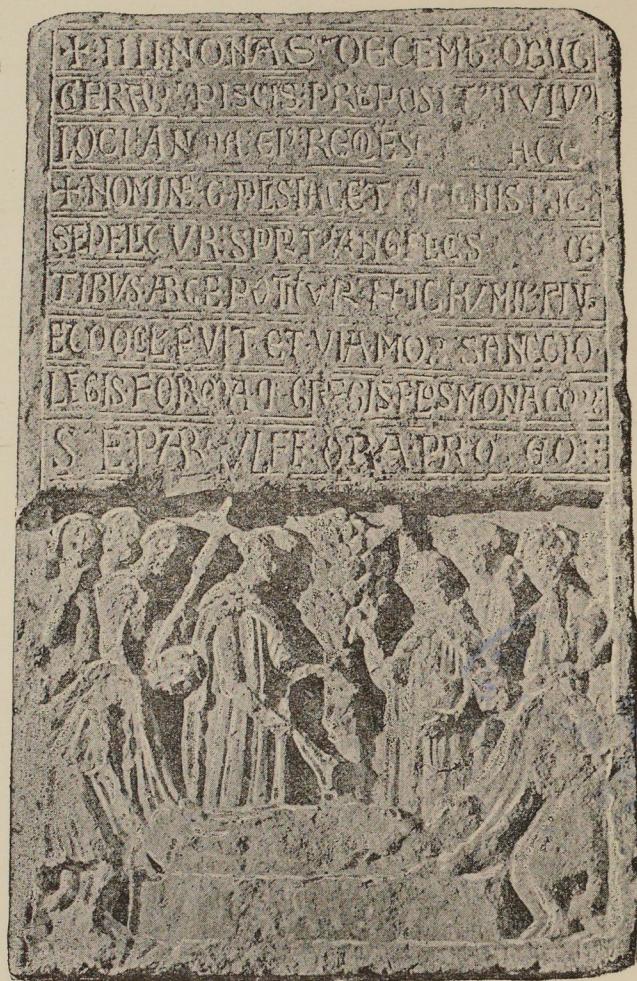




LEGS  
Auguste BRUTAILS  
1859-1926

BAS-RELIEF FUNÉRAIRE  
DÉCOUVERT A ARNAC (CORRÈZE)





BAS-RELIEF FUNÉRAIRE DÉCOUVERT A ARNAC (CORRÈZE)  
(Musée de Brive).

## BAS-RELIEF FUNÉRAIRE

DÉCOUVERT A ARNAC (CORRÈZE)

---

Le Musée de Brive a recueilli, il y a quelques années, un petit bas-relief avec inscription qui, par suite de circonstances diverses, est resté jusqu'ici inédit. Ce monument peut, je crois, prêter à quelques observations intéressantes. Ce n'est pas qu'il ait en lui-même une grande importance, il appartient à la catégorie des monuments funéraires, dont le moyen-âge nous a laissé des spécimens si nombreux et si variés ; le personnage auquel il se rapporte, est inconnu, et le petit monastère d'où il provient, est si oublié aujourd'hui, qu'un des rares auteurs qui en ait rencontré le nom, est allé le placer dans la Haute-Vienne et dans l'arrondissement de Bellac (1), alors qu'il appartient à la Corrèze et qu'on en peut encore admirer la vieille église à deux kilomètres environ du fameux château de Pompadour.

C'est en effet, dans l'église d'Arnac-Pompadour, que fut trouvé, en 1878, le bas-relief en question. L'abbaye de Saint-Martial possédait dans cette localité un prieuré, et la pierre du Musée de Brive avait été consacrée, par les moines du lieu, à la mémoire d'un des prévôts qui gouvernèrent

---

(1) Duplès Agier, *Chroniques de Saint-Martial*, à la table.

le monastère d'Arnac, pour le compte de notre célèbre abbaye Limousine.

L'inscription gravée sous le bas-relief nous donne le nom de ce prévôt. Elle est ainsi conçue :

¶ IIII . NONAS . DECEMBRIS . OBIIT  
GERALDus PISCIS : PREPOSITus HVIVs  
LOCI : ANIMA : EIus : REQVIESCAT : IN : PACE  
¶ : NOMINE : G : PICIS : IACET : HIC CINIS : HIC  
SEPELITVR : SPIRITus ANGELIS CVM CE  
TIBVS · ARCE · POTITVR HIC · HVMILis · PIVS  
ET · DOCILis FVIT · ET · VIA · MORum · SANCCIO  
LEGIS · FORMAQue GREGIS · FLOS · MONACORum  
SanCte : PARDVLFE : ORA : PRO : EO : :

Il est malheureux que l'auteur de cette inscription ait négligé de nous donner la date de la mort du prévôt Géraud Poisson. Il s'est contenté, suivant un usage bien commun jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle et encore assez fréquent depuis, de nous en indiquer le jour. De telle sorte qu'il nous faut examiner de près le style du monument, pour voir à quelle époque on doit classer ce prévôt.

Les caractères de l'inscription semblent indiquer le XIII<sup>e</sup> siècle. Les lettres appartiennent à l'alphabet gothique (1). Elles ne peuvent être antérieures de beaucoup à l'an 1200, car elles présentent presque toutes dans les parties rondes, ce renflement caractéristique de l'écriture gothique (2). Elles ne peuvent être postérieures au

(1) Voir comme ayant des formes caractéristiques : à la 1<sup>re</sup> ligne, l'S de *nonas*, le D de *decembris*, le premier I et le T d'*obiit* ; à la 3<sup>e</sup>, le deuxième A d'*anima* ; à la 4<sup>e</sup>, l'H de *hic cinis* ; à la 5<sup>e</sup>, le P de *sepelitur*, etc..

(2) Voir la panse des O, des E, des B, des P, etc..

milieu du règne de saint Louis, car les E et les G n'ont nulle part la forme fermée qu'on leur donne habituellement depuis cette époque ; et l'on y voit même un C carré, dernier souvenir des habitudes romanes, qu'il est bien rare de rencontrer après les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle (1).

Le style de l'épitaphe convient bien à ce temps, où les vers léonins étaient si fort à la mode. Ceux-ci sont fort médiocres, et le pauvre poète qui les a composés n'a pas craint, pour faire entrer dans la mesure le nom de notre personnage, de se permettre une licence poétique dont les exemples ne sont pas nombreux. Il faut, en effet, pour scander le premier vers de son quatrain, ne pas compléter l'abréviation G par laquelle il a indiqué le prénom du défunt, mais laisser à cette lettre la valeur qu'elle a dans l'alphabet.

*Nomine | G. Pis | cis | jacet | hic cinis ; | hic sepe | litur.*

Les versificateurs du moyen-âge, prenaient de telles libertés, qu'on ne doit pas trop s'étonner de celle-ci. Mais notre poète n'a heureusement pas fait école sur ce point et je ne lui connais guère d'imitateurs.

Il en a eu toutefois dans notre province, car on lisait jadis, sur le tombeau du cardinal de la Chapelle-Taillefer, mort en 1313, et enterré à

---

(1) Le mélange des formes romaines et des formes gothiques dans les lettres E, T, M, H, fournit un autre argument dans le même sens, surtout si l'on remarque que les E carrés sont d'un tiers plus nombreux que les E lunaires, et les T romains quatre fois plus nombreux que les T onciaux.

la Chapelle-Taillefer, près de Guéret, ce vers non moins remarquable que le précédent :

J. P. LEMOVICI FRATRES FECERE SEPULCHRUM (1).

Les méchants poètes sont de tous les temps, et si nous n'avions que les vers de celui-ci pour dater notre monument, nous pourrions éprouver quelque embarras.

Mais heureusement, l'inscription est accompagnée d'un bas-relief qui n'est pas fait pour en diminuer l'intérêt. Ce bas-relief représente l'enterrement même du prévôt d'Arnac. Au premier plan, deux hommes déposent dans la tombe le défunt étendu dans le linceul dont ils portent les deux extrémités sur les épaules. Debout auprès d'un mince arbuste, un religieux, la tête penchée vers le mort, prononce les dernières prières. Que tient-il à la main ? L'état de la pierre ne permet guère de le reconnaître. C'est peut-être le goupillon avec lequel il jette l'eau bénite, c'est plus probablement l'encensoir, que jadis, comme aujourd'hui, le prêtre promenait autour du corps pendant l'absoute. Auprès de l'officiant, un frère, portant la croix processionnelle ; par derrière, par devant, d'autres personnages moines ou laïques, assistent aux funérailles et témoignent de leur

---

(1) Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrét.*, col. 1060; A. de Montaiglon, *Revue de l'art chrétien*, année 1890, p. 12. — M. de Montaiglon pense qu'il faut peut-être voir une licence du même genre dans l'inscription qui orne le fameux ciboire d'Alpais, conservé au Louvre. Mais j'ai peine à reconnaître avec lui un vers hexamètre dans cette légende, dont le premier mot commence par une brève: *Magiter G. Alpais me fecit Lemovicarum.* (*Ibid.* p. 11 et suiv.)

deuil, les uns par leur air grave et résigné, les autres en levant les bras au ciel en signe de douleur.

Le faire de cette sculpture a une souplesse qui dénote un art assez avancé. Les personnages n'ont plus la raideur romane ; leurs attitudes sont naturelles, l'artiste pour les rendre expressives n'a pas eu besoin de recourir aux formes exagérées, aux poses contournées qui déparent si souvent la sculpture romane. Ce n'est point, en un mot, un disciple de ces naïfs artistes du XII<sup>e</sup> siècle, qui sculptaient le tympan de Beaulieu ou celui de Brive, le tombeau de Saint-Junien, ou le portail de Souillac ; c'est bien plutôt un précurseur de cet inconnu qui devait produire, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le tombeau de Saint-Etienne d'Obasine, ce chef-d'œuvre incontesté de l'art gothique limousin.

C'est donc au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, tout au plus à la première moitié du règne de Philippe-Auguste, que nous reporte le style de ce bas-relief.

La nature du sujet représenté ne contredit point ces conclusions.

Rien de plus commun au moyen-âge que cette donnée iconographique. Dans nos belles dalles funéraires du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle, la représentation du clergé, célébrant les funérailles du défunt, revient à profusion. C'est plus rare au XIII<sup>e</sup> siècle. De plus, dans la plupart des tombes, cette scène n'est pas représentée sous la forme d'un vrai tableau, comme ici. Elle est figurée plus simple-

ment par de petits personnages placés sous des dais le long des pieds-droits de l'arcature qui couronne l'effigie du défunt.

Les scènes complètes comme ici sont beaucoup plus rares ; on en a signalé un certain nombre d'exemples dans une région de la France, assez éloignée du Limousin, en Roussillon.

L'un des plus anciens accompagne l'épitaphe de Béranger de Palma, sacristain de Perpignan, mort en 1291 (1). Deux autres se voient dans la même ville, l'un au vieux Saint-Jean, sur la tombe de Pierre Homdadeu, mort en 1294, successeur de Béranger de Palma, dans l'office de sacristain ; l'autre dans le cloître, sur la tombe de Boneta Ribeira, morte en 1304. On en voit encore deux dans la même province, à Elne, datés de 1303 et 1341 ; enfin, à Castell, il en existe trois provenant sans doute de l'abbaye voisine de Saint-Martin du Canigou. Ces derniers sont de 1303, 1314 et 1335 (2).

En Limousin, je ne connais qu'un seul monument funéraire qui reproduise au complet cette même scène. C'est ce charmant bas-relief consacré à la mémoire de Barthélemy de La Place, dans l'église de Chénerailles (Creuse). L'abbé Texier qui l'a fait connaître (3), l'attribue à l'an 1300 ; mais il a commis, dans l'interprétation de l'inscription jointe au bas-relief, une erreur sin-

---

(1) *Bull. monum.*, t. XXXV, p. 274.

(2) Bonnefoy, *Epigraphie Roussillonnaise*, dans le *Bulletin de la Société agric., scientif. et littéraire des Pyrénées-Orientales*.

(3) *Annales archéol.*, t. ix, p. 193; *Manuel d'épigraphie*, p. 207.

guliére, que personne, je crois, n'a encore songé à relever (1). Cette épitaphe est ainsi conçue :

☩ HIC : IACET : DOMINVS  
BARTHOLOMEVS : DE  
PLATHEA : PRESBITER  
  
QVI : OBIIT : DIE : FES  
TVM : ANNO : DNI :  
M CCC :

L'abbé Texier, sans tenir compte des vides qui séparent les diverses parties de la date, a lu :

*Qui obiit die fest[ivitatis] V[irginis] M[arie]  
anno domini M° CCC°.*

Il ne s'est pas aperçu que le monument avait été sculpté du vivant de Barthélemy de la Place, et qu'on avait préparé l'inscription en laissant les vides nécessaires pour en compléter ultérieurement la date, suivant la formule si commune au XIV<sup>e</sup> siècle : OBIIT DIE [*lune, martis, etc., ante* ou *post*] FESTUM [*sancti N...*] ANNO DOMINI M° CCC° [*sancto*].

On ne doit donc pas attribuer ce petit monument à l'an 1300 (2), mais à une année indéterminée du XIV<sup>e</sup> siècle.

Tous les exemples que je viens de citer de cette scène des funérailles, sont des dernières années

---

(1) Elle a même été répétée sans observation dans un court article qui a été récemment consacré à ce bas-relief dans l'*Ami des Monuments*, année 1890, p. 65.

(2) L'abbé Texier dit 1300 dans son texte (p. 210), à la table et en tête de sa notice (p. 207), il dit 1301, sans doute parce qu'il a supposé que la fête de la Vierge, dont il était ici question, était l'Annonciation qui tombait en 1301 dans la partie de l'année antérieure à Pâques.

du XIII<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XIV<sup>e</sup>. Ce n'est point, toutefois, une raison pour donner à la pierre d'Arnac une date plus récente que je ne l'ai proposé plus haut.

Nous avons, en effet, un certain nombre de châsses limousines, appartenant pour la plupart à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, et qui reproduisent des scènes de funérailles ; elles présentent dans l'attitude des personnages, dans la façon dont ils portent le linceuil, des analogies si manifestes avec le bas-relief d'Arnac, qu'on ne peut hésiter à le considérer comme contemporain de ces châsses (1) ; je n'hésite donc pas à croire que le prévôt G. Poisson devait vivre au temps de Philippe-Auguste.

Cela peut-il s'accorder avec ce que nous savons de l'histoire d'Arnac, c'est ce qu'il nous reste à examiner.

Nous sommes malheureusement mal renseignés sur l'histoire de notre prieuré. Personne ne s'en est encore occupé et les documents, qui le concernent, sont épars dans nos vieilles chroniques et dans les débris du chartrier de Saint-Martial.

Arnac existait déjà et peut-être depuis long-temps, au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. C'était

---

(1) Voir en particulier l'ensevelissement de Namadie ou de saint Calmine sur la châsse de Mozac (ci-après pl. 2), l'enterrement de saint Dulcide sur la châsse de Chamberet (ci-après pl. 3), ou encore la mise au tombeau de saint Viance par l'évêque Rustique et Savinien, sur la châsse de Saint-Viance (ci-après pl. 4). Je dois à mon savant ami M. Rupin, qui vient de publier ces châsses dans son beau livre sur l'*Œuvre de Limoges*, le prêt des clichés qui représentent les scènes en question.

un des fiefs de cette puissante famille de Lastours, si célèbre par la bravoure et l'humour batailleuse de la plupart de ses membres. C'était le centre d'une paroisse (1), centre qui s'est déplacé peu à peu depuis la construction du château de Pompadour, autour duquel une partie des habitants d'Arnac sont venus chercher la sécurité qu'on ne trouvait guère au moyen-âge qu'à l'abri des forteresses féodales.

Le village d'Arnac aurait peut-être fini par disparaître sans l'existence du prieuré qui y fut fondé au xi<sup>e</sup> siècle par Guy de Lastours et sa femme Engalcias, fille du seigneur de Malemort (2), Guy de Lastours enrichit sa fondation d'un trésor qui valait plus à cette époque pour la fortune d'un monastère que les plus belles dotations, c'étaient les reliques de saint Pardoux, qui avaient été conservées jusque-là à Sarlat, et dont le seigneur de Lastours sut se rendre possesseur par des moyens subreptices, que l'excellence des intentions justifiaient suffisamment aux yeux de ses contemporains (3).

Pour assurer la durée de cette fondation en la plaçant sous un puissant patronage, Guy et Engalcias soumirent le prieuré d'Arnac à l'abbaye de Saint-Martial (4). L'église en fut solennelle-

---

(1) « Ecclesiam de Arnaco, que olim fuit in honore sancti Petri, parva quidem, sed parochialis... » (Gaufr. Vos., apud Labbe, *Nova bibl. mss. libr.*, t. II, p. 280).

(2) Gaufr. Vos., *loc. cit.*

(3) Sur l'enlèvement des reliques de saint Pardoux, voir la chronique de Geoffroi de Vigeois, dans Labbe, *Nova bibl. mss. libr.*, t. II, p. 280 et 281.

(4) Geoff. de Vigeois (Labbe, *nova bibl.*, t. II, p. 281).

ment dédiée en l'an 1028, par l'évêque Jourdain de Laron, entouré d'un grand nombre de prélats et de hauts personnages (1).

Le prieuré d'Arnac suivit dès lors la fortune de l'abbaye de Saint-Martial. Riche et prospère dans les moments de prospérité de l'abbaye, il eut à souffrir comme elle des troubles qui désolèrent le Limousin au XII<sup>e</sup> siècle.

Il servit de lieu de sépulture à bon nombre de personnages importants, notamment à Engalcias de Malemort, qui vint s'y retirer après la mort de son mari, en 1046 (2); à sa fille Aolaarz, femme d'Adémar de Laron (3); à Guy de Laron, et à Olivier de Laron (4); à Mathilde, femme de Raymond de Turenne et en secondes noces de Guy de Lastours (5); à Goulfier de Lastours (6); à Olivier de Lastours (7) et à sa femme Adelmodis (8), etc.

Les seigneurs, qui se faisaient ainsi enterrer

---

(1) Cf. *Chron. B. Iterii*, dans Duplès-Agier, *Chroniques de Saint-Martial*, p. 46. — « Dominus Jordanus de Laron, Lemovicensis episcopus, antequam abiret Hierosolymis consecravit monasterium de Arnaco in quo quiescit corpus alni Pardulphi, in honore sanctissime Trinitatis, Id. Julii anno Dominice Incarnationis MXXVIII. » (Geoffroi de Vigeois, dans Labbe, *Nova bibl.* t. II, p. 283, ou dans les *Hist. de la France*, t. XI, p. 422.)

(2) Geoffroi de Vigeois (Labbe, t. II, p. 281), dit qu'elle fut enterrée « foris limen ostii quo de claustro itur ad monasterium. »

(3) « II idus Julii obiit, juxta matrem sepulta ». (*Ibid.*)

(4) *Ibid.*

(5) « Mathildis, uxor quondam Raimundi de Torenna obiit V kal. junii, et a Guidone qui cognominabatur Grossus, viro suo, filio Geraldis de Turribus, Arnaco honorifice in capitulo tumulata est. » (Gaufr. Vos., c. 51, dans Labbe, t. II, p. 306).

(6) Geoffr. de Vigeois, dans Labbe, *Nova bibl.*, t. II, p. 280.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*, p. 315. Olivier de Lastours donna aux moines de Dalon le Mas d'Espeires pour les remercier d'être venus, au monastère d'Arnac, pour assister aux funérailles de sa femme (Charte de Dalon, dans Baluze, *Miscell.* Cf. *Gall. christ.*, t. II, col. 625.)

dans l'église d'Arnac, ne manquaient point d'assurer leur mémoire par de pieuses fondations, aussi le prieuré s'enrichit-il rapidement et dès le début du xii<sup>e</sup> siècle on s'occupa d'en reconstruire l'église. Le nouvel édifice fut dédié entre 1100 et 1103 par l'évêque de Limoges, Pierre de Bordeaux (1).

Le prieuré d'Arnac fut choisi plus d'une fois comme lieu de réunion par les seigneurs du voisinage. Adémar, vicomte de Limoges, et Bernard, comte de Périgord, y eurent, en 1173, une conférence destinée à mettre un terme aux guerres qui les ruinaient (2). Mais au bout de peu de mois, l'accord était rompu et les gens du vicomte recommencèrent à dévaster les terres du comte de Périgord et des seigneurs de Lastours, ses alliés. Ils ravagèrent les environs d'Arnac, et Olivier de Lastours se vit obliger de mettre une garnison dans le prieuré, qui conserva mauvais souvenir de ces événements, car les soldats d'Olivier de Lastours se conduisirent en parfaits mécréants et mirent tout au pillage (3).

C'est peut-être à cette époque qu'il faut placer le prévôt dont le Musée de Brive a recueilli la tombe. Les considérations archéologiques que j'ai présentées plus haut, autorisent à le croire, et

---

(1) « Petris Burdegalensis... dedicavit monasterium de Arnaco XV  
kal. decembris, in honorem sancte Trinitatis sanctique Pardulphi  
cujus corpus illic honeste quiescit ». (Gaufr. Vos. c. 29, dans Labbe,  
t. II, page 296).

(2) Gaufr. Vos., c. 68, dans Labbe, p. 320. Cf. La vie de Bertrand  
de Born dans les *Vies des Troubadours*, publiées par Raynouard.  
Marvaud a paraphasé ces deux récits dans son *Hist. du Bas-  
Limousin*, t. II, p. 40 et 41.

(3) Gaufr. Vos., dans Labbe, p. 320.

l'on va voir que dans la liste, malheureusement fort incomplète, des prévôts d'Arnac dont le nom nous est parvenu, il en est un, qui siégeait précisément vers 1175 et qui pourrait être identifié avec le nôtre.

Le premier des moines, qui gouverna le monastère d'Arnac, à notre connaissance, se nommait Guillaume Deva. Il accompagna, en 1068, l'abbé de Saint-Martial, Adémar, appelé à Uzerche par les moines de cette abbaye. Il passait pour un homme d'une haute vertu, aussi fut-il, plus tard, mis à la tête du prieuré de Chalais et de l'abbaye de Figeac (1).

En 1094, le prieuré d'Arnac était gouverné par un prévôt nommé Girbert. Au mois de septembre de cette année on célébra, à Limoges, une de ces grandes fêtes religieuses, dont la tradition s'est conservée jusqu'à nos jours, sous le nom d'ostensions. De toutes les parties du Limousin on apporta à l'abbaye de Saint-Martial les reliques des saints pour les exposer à la vénération des fidèles. Le monastère d'Arnac y envoya le corps de saint Pardoux sous la conduite du prévôt Girbert (2).

---

(1) « Ademarus abbas Lemovicensis [1064-1114] venit apud Uzerchiam rogatus a fratribus, in capitulo interfuit, adduxitque tres magne honestatis monachos quorum nomina non debet delere oblivio. Primus Guillelmus cognomento Deva, qui Arnaco prepositus, de Calesio prior, abbas de Figiaco, non tam prefuisse quam profuisse legitur... » (Gaufr. Vos., c. 18, dans Labbe, p. 288).

(2) « Anno MXCIII..... de toto Lemovicino ad Sanctissimum Martialem delata sunt sancta sanctorum corpora..... tunc Dominus omnipotens beatum Pardulphum preclaris decoravit miraculis, cuius corpus illic, de Arnaco, maximo cum honore fuerat deportatum. Hujus sancti reliquias honeste prosecutus est Girbertus,

Dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, la prévôté d'Arnac fut confiée à un membre d'une des principales familles nobles du Limousin, Gaubert de Mirabel (1). Dès l'enfance, il était entré comme moine à l'abbaye de Saint-Martial, plus tard, il avait été investi des prévôtés de la Souterraine et d'Arnac. Il fut élu, en 1133, abbé d'Uzerche, mais une partie des moines ayant porté leurs suffrages sur Hugues de la Porcherie, il en résulta des troubles auxquels on mit fin en confiant le gouvernement de l'abbaye à Bernard d'Auberoche, auquel Gaubert de Mirabel succéda en 1149. Il mourut deux ans après (2).

Quelques années plus tard, nous trouvons, à la tête du prieuré d'Arnac, un prévôt nommé Amelius de Monacho. Il était frère d'un archidiacre de

---

ejusdem cenobii prepositus..... Facta est hec translatio sanctorum circa festivitatem Nativitatis perpetue Virginis Marie anno quo supra. » (Gaufr. Vos., c. 27, dans Labbe, t. II, p. 292).

(1) Les Mirabel habitaient Saint-Angel, M. Vayssiére suppose qu'ils étaient originaires du Poitou et se rattachaient à la maison de Mirebeau (*Bull. de la Soc. scient. et archéol. de la Corrèze*, t. VI, p. 373). Cette hypothèse me paraît un peu téméraire. Il ajoute que « leur nom ne se rencontrant que dans des actes latins, il est impossible de savoir quelle était sa véritable forme française ». Mais il n'a pas remarqué que, suivant un usage très commun en Limousin au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, leur nom figure dans plusieurs documents sans être latinisé (notamment dans Geoffroy de Vigeois, c. LII) et c'était bien Mirabel.

(2) « Huic [Bernardo de Albarochal] successit Gaubertus de Mirabel, clara oriundus prosapia, monachus quidem Usercensis, a puero quoque Sancti Martialis monachus professus, qui de Subterranea et Arnaco diversis quidem temporibus prepositus fuit ». (Gaufr. Vos., c. LII, dans Labbe, t. II, p. 307). — M. Bonnélye, dans sa traduction de Geoffroy de Vigeois, a défiguré tout ce passage de telle sorte qu'on croirait, à le lire, que Bernard d'Auberoche a été prévôt d'Arnac (*Chronique de Geoffroy de Vigeois*, traduite par François Bonnélye, p. 83). M. Vayssiére (*loco cit.*, p. 376), a déjà relevé cette erreur.

Limoges, nommé Pierre, et gouvernait notre prieuré, quand il fut élu abbé de Vigeois, le 25 janvier 1171 (1).

Il eut pour successeur, — immédiat ou non, je l'ignore, — un personnage qui porte le même nom que le prévôt dont le Musée de Brive a recueilli l'épitaphe. Et l'on pourrait, sans trop d'inconvénient, les identifier tous les deux s'ils ne portaient un prénom différent. Celui que mentionne le chroniqueur s'appelait Bernardus Piscis, le notre Geraldus. Y a-t-il eu, de la part des copistes de Geoffroy de Vigeois, erreur dans la transcription du prénom. Cela n'aurait rien d'impossible, mais il est plus probable qu'il s'agit de deux prévôts distincts, car le style du petit monument funéraire, point de départ de ces recherches, conviendrait mieux, je l'ai dit, à la fin du règne de Philippe-Auguste qu'au commencement. Or, la prévôté de Bernard Piscis ne s'est pas prolongée longtemps après l'avènement de Philippe-Auguste. Nous le trouvons, en effet, dans l'octave de Noël 1179, recevant à Tulle, par devant l'évêque de Limoges Sebrand Chabot, un engagement de Géraud de Miramont, abbé de Dalon, de payer au monastère d'Arnac une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous (2). Or, moins

---

(1) « Abbas Ademarus... obiit... Quo juxta Raynaldum abbatem tumulato in conversione sancti Pauli, presente domino Petro Sancti Martialis, eligitur Amelius de Monacho cognomine, prepositus de Arnaco, frater Petri archidiaconi ». (Gaufr. Vos., c. LXIII, dans Labbe, t. II, p. 315).

(2) « Kal. novembris feria v, MCLXXIX ab Incarnatione Domini, etatis sue xiv, unctus est in regem Philippus Remis... Infra

de deux ans après, il était déjà remplacé par un prévôt nommé Radulfus del Poy.

Ce Radulfus figure, en effet, vers 1181, comme témoin dans une charte de l'archevêque de Bourges, confirmant une sentence arbitrale rendue par l'abbé de Tulle et le prieur de Brive, sur un différend survenu entre l'évêque de Limoges et l'abbé de Saint-Martial, au sujet de l'église de Rochechouart (1).

Ce fut pendant son administration que le prieuré d'Arnac eut à subir une des plus rudes épreuves dont il ait gardé le souvenir. Les routiers qui ravageaient le Périgord et le Limousin, vinrent le rançonner sous la conduite d'un de leurs chefs les plus célèbres, le fameux Mercadier (2). Celui-ci avait déjà fait une incursion sur les terres d'Archambaud de Comborn, il avait poussé jusqu'à St-Germain-les-Vergnes, puis était retourné en Périgord. Le 5 octobre 1183, c'était la veille de la fête de Saint-Pardoux, le patron d'Arnac, et les moines venaient de terminer l'office du soir,

---

octabas Dominici Natalis, cum multa nix cecidisset, Tutele coram Guillermo Tutellensi, domino Isemberto Sancti Martialis, Guillermo Vosiensi abbatibus, et Bernardo Pisce, preposito de Arnaco, judicio Sebrandi episcopi tunc presentis, sponponit Geraldus cognomento de Miramont de propria abbatia, scilicet Dalonensi, XL solidos monete publice perpetuo reddituros preposito de Arnaco in festo sancti Martialis... » (Gaufr. Vos., c. 71., dans Labbe, t. II, p. 325).

(1) Orig. aux Archives de la Haute-Vienne, fonds Saint-Michel, n° 9162, publié par Leroux, *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts, de la Corrèze*, année 1884, p. 502.

(2) Voir, H. Géraud, *Mercadier et les routiers au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III, p. 422.

quand le bruit se répandit que les routiers étaient là et qu'ils avaient déjà mis le siège devant le château de Pompadour. La nouvelle était fausse ; mais elle causa une panique telle que les nobles dames venues de Ségar et les paysans des environs, accourus pour la fête, s'enfuirent au plus vite. Toute la nuit se passa dans les transes, des messagers annonçaient l'arrivée des routiers pour le lendemain matin, et les moines se réfugièrent avec ce qu'ils avaient de plus précieux, dans le donjon bâti par Goufier de Lastours. Ces craintes étaient prématurées, et l'on put célébrer en paix la fête du saint, voire même son octave. Mais le vendredi 14 octobre, les routiers quittèrent Plassac en Périgord, où ils étaient campés, et le lendemain ils mirent le siège devant le château de Pompadour, en ravageant les environs. Hommes, bêtes, meubles, ils enlevèrent tout ; le prieuré ne trouva pas grâce devant eux ; et le prévôt Raoul ne put sauver le cloître du pillage qu'en payant à Mercadier, à Constantin de Born et à Raoul de Castelnau, les trois principaux chefs de la bande, une rançon de 650 sous. Ce ne fut pas tout, les routiers exigèrent 6 sous de rançon pour chacun des hommes du prieuré dont ils s'étaient emparés. Le prévôt dut faire serment de verser cette somme dans les vingt-quatre heures et s'engager à ne prendre aucune nourriture avant de l'avoir payée. Tout le pays environnant, fut mis au pillage. La contrée qu'on désignait, dès cette époque, sous le nom de Vendonnais, et qui se trouve sur la limite des départements actuels de la

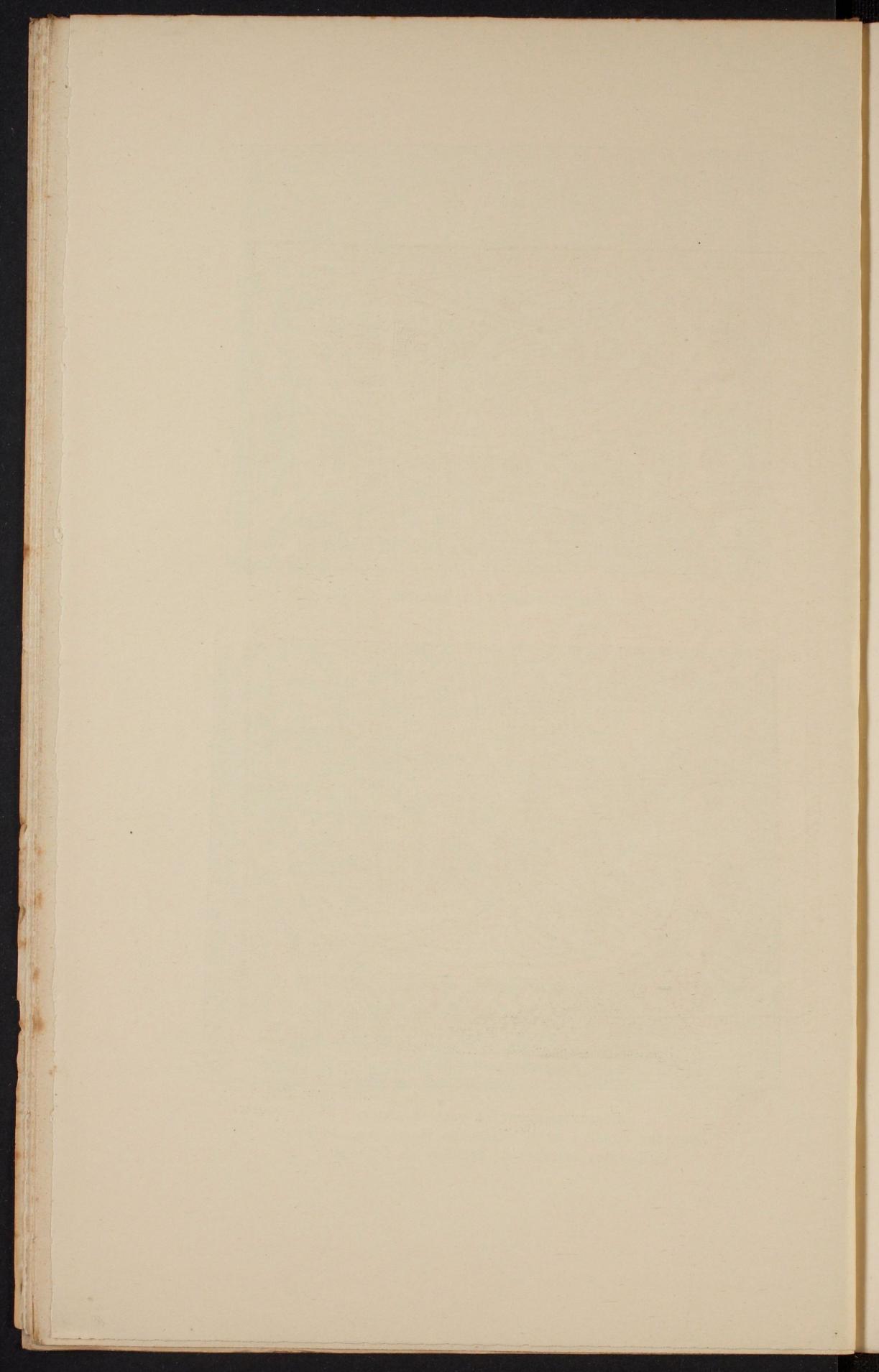


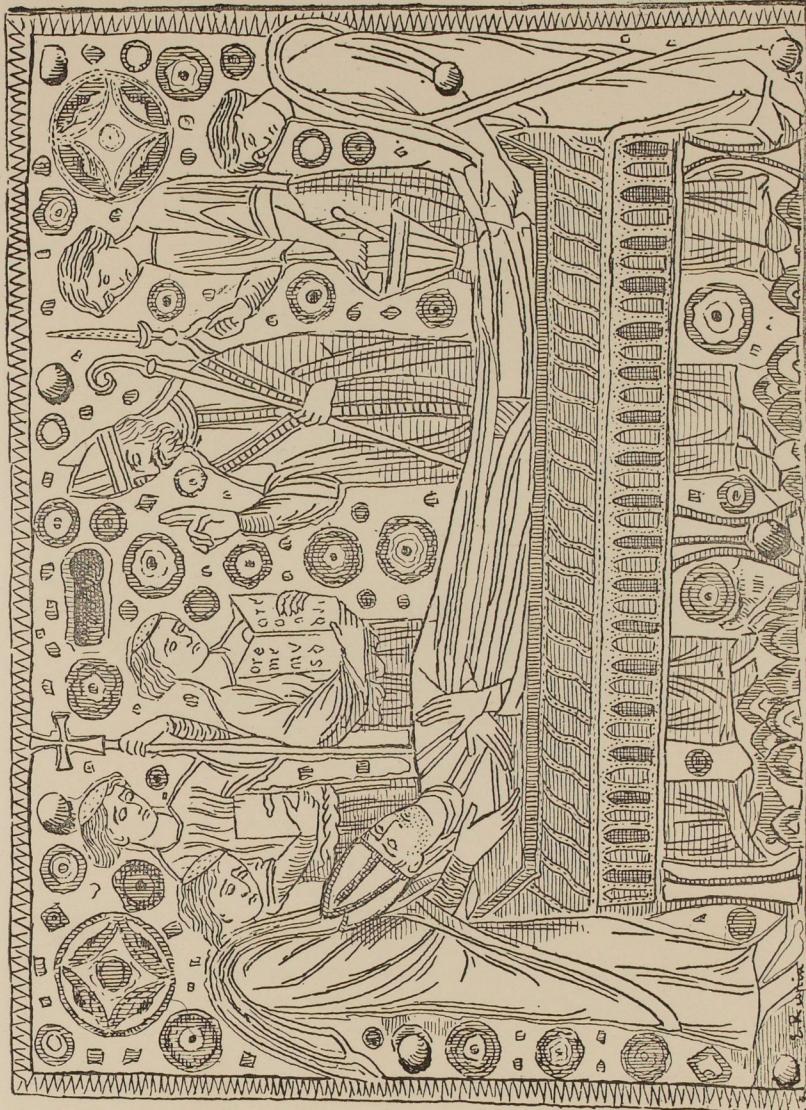
ENSEVELISSEMENT DE NAMADIE.



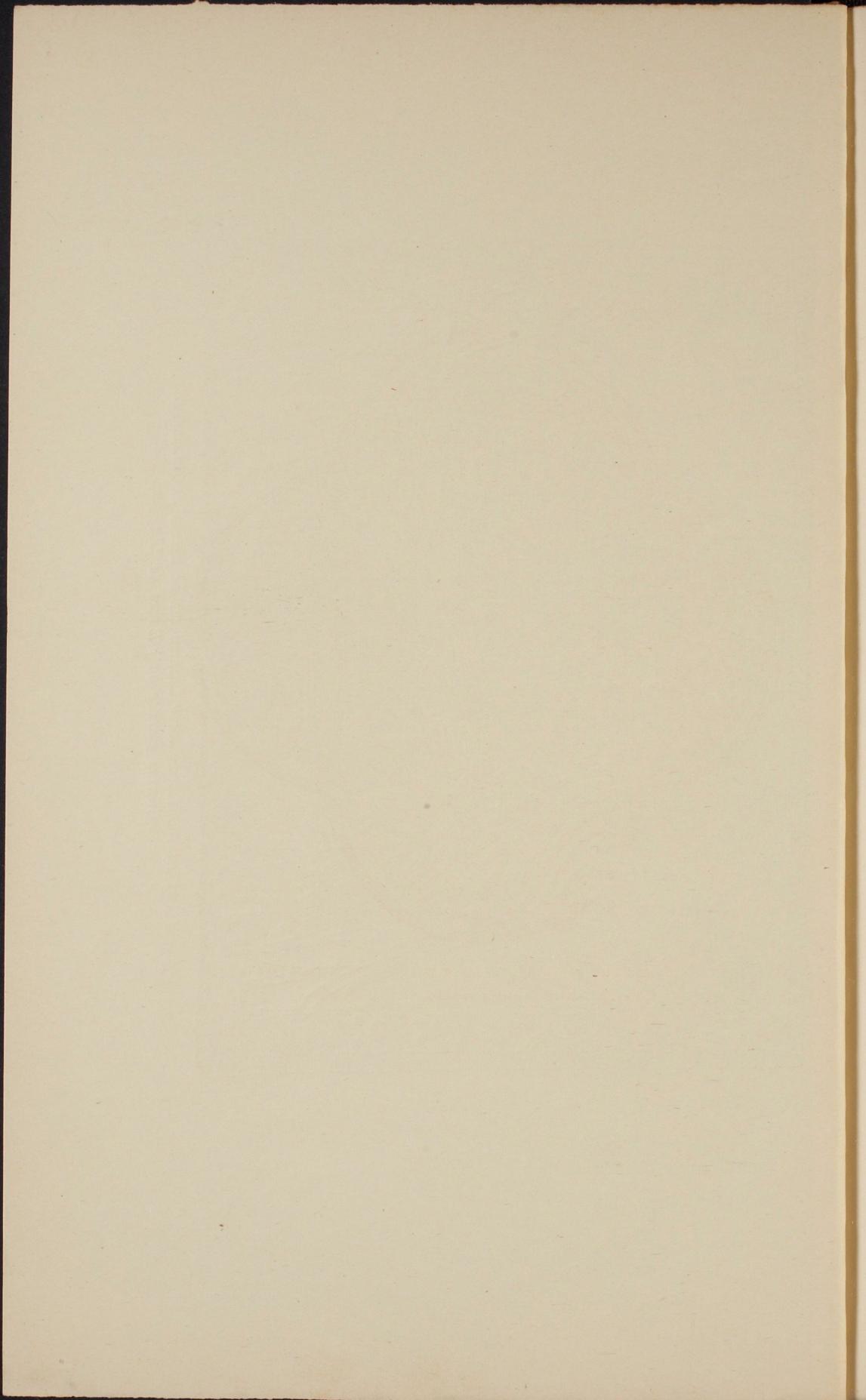
ENSEVELISSEMENT DE SAINT CALMINE.

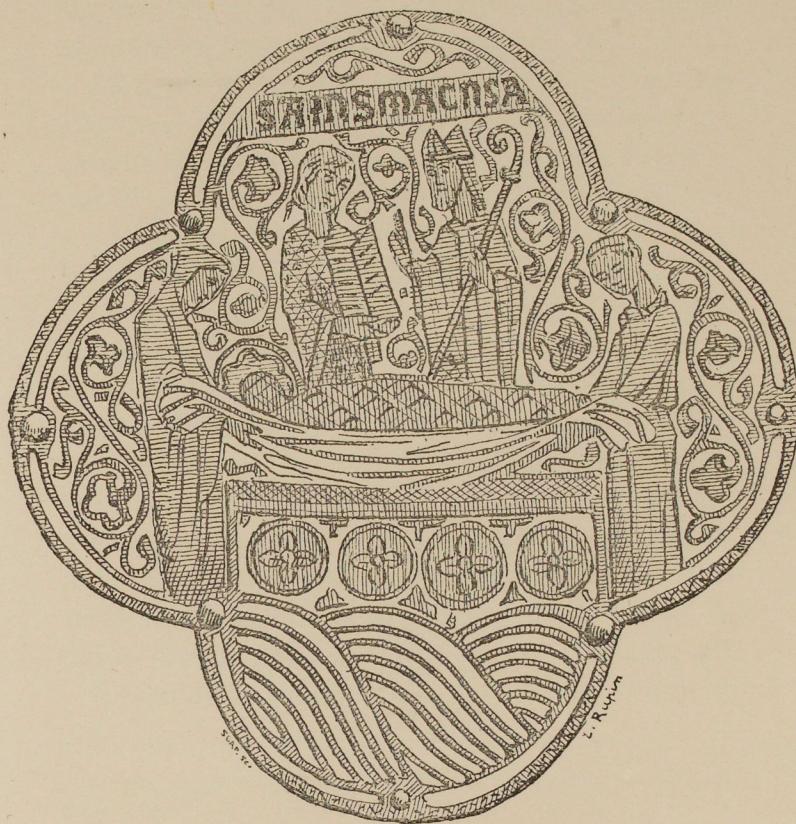
Panneaux émaillés de la châsse de Mozac (Puy-de-Dôme).  
(Gravures extraites de l'*Oeuvre de Limoges*.)





MISE AU TOMBEAU DE SAINT DULCIDE SUR LA CHASSE DE CHAMBERET.  
(Gravure extraite de l'*Œuvre de Limoges*).





MISE AU TOMBEAU DE SAINT VIANCE, SUR LA CHASSE DE SAINT-VIANCE.  
(Gravure extraite de l'*Oeuvre de Limoges*).



Corrèze et de la Haute-Vienne, fut dévastée. Les églises de Lubersac, de Beyssac, etc., furent également rançonnées. Enfin, le dimanche 16 octobre, les routiers se retirèrent sur l'avis que des forces sérieuses se disposaient à les attaquer (1).

Ce triste évènement ne semble pas avoir exercé une trop fâcheuse influence sur les destinées du prieuré. Le désastre fut assez promptement réparé, car nous voyons, par les notes de Bernard Itier, qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, Arnac était de tous les prieurés dépendant de Saint-Martial, celui qui comptait le plus de moines. Il en avait alors quatorze, tandis que les prieurés de la Souterraine et de Saint-Vaulry n'en avaient que douze chacun (2).

Raoul del Poy resta assez longtemps à la tête du monastère d'Arnac. Il l'administrait encore vers 1195, époque où il fut chargé par Isembert, abbé de S<sup>t</sup>-Martial, d'aller à Rome avec Guillaume, abbé de Vigeois, et Bernard, abbé de Tulle, soumettre au pape un différend que l'abbaye de Saint-Martial avait avec l'évêque de Limoges (3).

Si Geraldus Piscis, n'est pas le même que ce

---

(1) Voir, pour les détails de cette affaire, Geoffroi de Vigeois, dans Labbe, t. II, p. 340.

(2) Duplès-Agier, *Chroniques de Saint-Martial*, p. 320.

(3) « Die octavo nativitatis Beate Marie, B. presul et I. abbas apud Grandimontem, consilio Bernardi Tutelensis et Guillelmi Vosiensis abbatum, pacem fecere. Redierant siquidem a Roma nuntii domini abbatis B. Radulphus del Poy, prepositus de Arnaco, Petrus Ardallos, prepositus de Subterranea, Gaufredus de Nioil, prior de Seniac, et Bernardus de Peulet, ferentes litteras ecclesie utiles nostre ». (Gaufr. Vos., t. II, c. 23, dans Labbe, t. II, p. 339). — Raoul del Poy, est encore nommé une autre fois par Geoffroy de Vigeois, c. 72, dans Labbe, t. II, p. 327.

Bernard Piscis dont j'ai parlé plus haut, c'est sans doute dans les vingt-cinq années qui suivirent l'administration de Raoul del Poy qu'il faut le placer.

J'ai cru, un moment, avoir trouvé son nom sous l'initiale G., par laquelle Bernard Itier désigne un prévôt d'Arnac qui était en fonctions à la Saint-Michel 1222 (1), et qui assista, le 2 avril 1223, à une grande réunion convoquée à Limoges par l'abbé de Saint-Martial (2). Mais le nom de ce prévôt était G. de Bonavau, comme on peut le voir par d'autres notes de Bernard Itier, qui nous le montrent en fonction en 1218 (3). Il gouvernait encore le prieuré d'Arnac à la Pentecôte 1223 (4).

C'est sans doute un peu après, ou plutôt un peu avant ce prévôt, qu'il faut placer Géraud Poisson. Il a fort bien pu gouverner Arnac dans les dix à quinze premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, car G. de Bonavau, était alors simple moine de Saint-Martial, comme nous le savons par une liste des moines de cette abbaye dressée en 1209 (5).

Citons encore, parmi les prévôts qui ont administré le prieuré d'Arnac au XIII<sup>e</sup> siècle :

A. de Montagrier, qui passa successivement dans tous les petits monastères relevant de S<sup>t</sup>-Martial,

---

(1) Bibl. nat., ms. lat. 544, fol. 114 v<sup>e</sup>; Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial*, p. 111.

(2) Bibl. nat. ms. lat. 5240, fol. 1 r<sup>e</sup>; Duplès-Agier, p. 112.

(3) « Anno Verbi Incarnati m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> xviii, vigilia S. Columbani (29 nov.)..., abbas Vosiensis Raimundus deu Longa; prepositus de Chambo, W. Gossa; de Paonat, Rann. de Montandre; de Arnaco, G. de Bonavau. » (Ms. lat. 3237, fol. 102 r<sup>e</sup>; Duplès-Agier, p. 257-259).

(4) Ms. lat. 2400, fol. 1 v<sup>e</sup>; Duplès-Agier, p. 274.

(5) Ms. lat. 1993, fol. 119 v<sup>e</sup>; Duplès-Agier, p. 248.

car il fut tour à tour, prévôt de Chambon, d'Arnac, de la Souterraine, de Saint-Vaulry, de Rosiers, de Montendre et de Montleu (1).

Gaucelin, qui, en 1262, figure comme exécuteur testamentaire dans le testament de Seguin Élie de Pompadour, un des bienfaiteurs de l'église d'Arnac (2).

A Gaucelin succéda un prévôt nommé Gui, dont le nom se rencontre parmi ceux des personnes notables qui assistèrent le 17 avril 1264 à l'enterrement de Pierre Brun, un des bourgeois de Limoges les plus marquants (3). C'est, sans doute, ce même prévôt qui devint un peu plus tard, abbé de Vigeois, et qui fut élu abbé de St-Martial, en 1298. Ce dernier appartenait à la famille des La Porta. Il était frère de Raynaud La Porta, évêque de Limoges (4).

Je n'ai plus trouvé, passé le XIII<sup>e</sup> siècle, qu'un bien petit nombre de prévôts d'Arnac.

Ce sont :

Guy de Bré, en 1323 (5) ;

Etienne Crustin, en 1444 (6) ;

Jean Coustin, en 1448 (7) ;

---

(1) Duplès-Agier, *Chroniq. de Saint-Martial*, p. 283.

(2) Le texte de ce testament a été publié par M. Leroux dans le *Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts, de la Corrèze*, année 1884, p. 533-535.

(3) Duplès-Agier, *Chroniques de Saint-Martial*, p. 158.

(4) *Gallia christ.*, t. II, col. 563.

(5) Bosredon, *Sigillographie du Bas-Limousin*, p. 599, n° 843.

(6) Il figure comme témoin, dans un acte non classé du fonds de Saint-Martial, aux Archives de Limoges.

(7) Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*, t. I, p. 453. — Il appartient peut-être à la même famille que son prédécesseur. En ce cas, une faute de copie aurait défiguré l'un des deux noms.

Geoffroy de Pompadour, en 1465. Il fut élu, à cette date, évêque d'Angoulême, et passa ultérieurement par les évêchés de Périgueux et du Puy (1) ;

Charles de Bonneval, en février 1512 (v. s.) (2).

Nul doute que des recherches un peu attentives, dans les archives de la Haute-Vienne, ne permettraient d'ajouter de nombreux noms aux précédents. Toutefois, je préviens les curieux qui auraient le loisir d'entreprendre ce travail, que ce n'est pas seulement dans le fonds de Saint-Martial qu'ils auront chance de trouver des documents relatifs à l'histoire du prieuré d'Arnat pendant les trois ou quatre derniers siècles de son existence, c'est aussi dans le fonds de l'évêché de Limoges.

L'abbaye de Saint-Martial paraît en effet, je ne sais à quelle date, avoir renoncé à la possession du prieuré d'Arnat en faveur de l'évêque de Limoges; et nous voyons au xvi<sup>e</sup> siècle, les prévôts à la nomination de ce dernier.

Je dois à l'obligeance d'un de nos jeunes et actifs confrères M. de Nussac, la communication de documents recueillis par lui (3) et qui mettent ce fait hors de doute. Ce sont des lettres de provision données en 1590, au prévôt Antoine

---

(1) Nadaud, *Nobiliaire*, t. II, p. 491.

(2) Arch. de Limoges, pièce non cotée.

(3) C'est par l'intermédiaire de M. Rupin, que j'ai eu connaissance de ces documents ; il est donc juste que je l'en remercie en même temps que des autres renseignements qu'il m'a libéralement fournis pour compléter cette notice.

Blanchard, et en 1595, au prévôt Etienne Pépy. Elles sont conçues à peu près dans les mêmes termes : Il me suffira donc de citer la première en date :

« Sachent tous presens et advenir que ce jourd'huy, jour de dimanche, septiesme janvier mil V<sup>e</sup> quatre-vingt-dix, au lieu-dit et bourg d'Arnac, heure de huyct heures du matin, par devant moy, notaire royal apostolique, soubzsigné, et en presence des tesmoings cy ambas nommés, Est compareu en sa personne M<sup>e</sup> Anthoine Blanchard, prcbstre, prevost de l'esglise parrochiale et prieurale et provosté d'Arnac, près Pompadour, diocèse de Lymoges, lequel estant devant la dicte esglize d'Arnac, en vertu de la provisiou à luy donnée par Monseigneur le reverendissime evesque de Lymoges du III<sup>e</sup> decembre 1589, signée : H. de la Martonie, evesque de Lymoges, et de Bray, loco secretarii, sellée du seau de ses armoiries, despechée sur la signature octroyée audict Blanchard par notre Saint-Pere le pape Sixte Quint, quarta Idus Maii pontificatus anno quinto; a icelluy Blanchard prevost sommé et requis illec M<sup>e</sup> Estienne Du Teilh, presbtre, vicaire de la dite esglise Saint-Pardoulx d'Arnac, present, le mectre en possession réalle dudit prevosté d'Arnac, avec ses annexes, fruitz, proffitz, revenus et esmolumens d'icellui, suvant ledict mandement et provision. Amprès lequel veu par ledict Du Teilh, vicaire, hobéyssant à icelluy, a print par la main icelluy Blanchard, prevost, et icelluy a mys en possession réalle et actuelle de la dicte esglize Saint-Pardoulx d'Arnac avecques ses annexes, appartenances, deppendances, fruyctz, proffitz, revenus et esmolumens quelconques, et ce par le touchement du grand verroilh de la grand porte de la dicte esglise parrochiale, entrée de la dicte esglize, aspersion d'eau beniste, sonnement de cloches, baizement du grand aultier, et touchement des rellicques, dans laquelle esglize Sainct-Pardoulx d'Arnac et sur le grand aultier ledict Blanchard, prevost, a dict et cellebré

messe, en presence d'une grande partie des parrochiens, sans aucune contradiction, et en laquelle esglize on a accoustumé prendre telles actes de possession, de laquelle prize de possession ledict Blanchard prevost, m'a requiz acte et instrument pour luy servir en temps et lieu comme de raison. Ce que j'ay faict en presances de M<sup>es</sup> Léonard Jaubertye, Jehan Guaultier, prebstres de la dicte parroisse, Fran<sup>co</sup>ys Pierre dict Petit, Duboys, notaires, Fran<sup>co</sup>ys du Vyvier et Joseph..... et plusieurs aultres habitants de la dicte parroisse, tesmoings a ce appellés et requiz. »

Le document qui précède nous montre l'évêque de Limoges en possession du droit de nomination au prieuré d'Arnac; toutefois, il ne semble pas que ce droit fut bien établi.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, nous voyons l'office du prévôt occupé par des personnages de marque. En 1690, c'était Pierre de Pompadour, fils de Philibert marquis de Pompadour, qui en était pourvu, et qui le résigna en 1699 à un petit abbé, le futur cardinal Dubois. Les circonstances dans lesquelles cette cession eut lieu ont été racontées, par Dubois lui-même, d'une manière assez piquante.

« Depuis 1699, dit-il, dans ses *Mémoires*, je possédois un nouveau bénéfice, qui ne m'avoit coûté qu'un remerciement. L'abbé de Pompadour, lourde masse de chair ecclésiastique qui ne savoit pas lire, faisoit lire son bréviaire et dire sa messe par acquit de conscience. Il se seroit cru damné, s'il y avoit manqué un seul jour. Je me trouvois avec lui à la campagne de M. de Noailles, archevêque de Paris, et il se vit bien embarrassé, quand le soir fut venu. Pas un laquais pour réciter ses prières. Je me présentai; sachant qu'un bienfait n'est jamais

perdu, et le lendemain, il me résigna sa prévôté d'Arnac en Limousin. C'était le prix d'un Pater et d'un Ave. »

A la mort du cardinal Dubois (1723), d'assez vives contestations s'élevèrent entre le marquis de Pompadour, François-Marie d'Hautefort, et l'abbé de Saint-Martial ; nous en trouvons l'écho dans cette lettre que le marquis écrivait à son représentant :

« Monsieur Bygourie, avocat en parlement et lieutenant de la baronnie de Bret, à Ségur.

Sarcelles, le 25 septembre 1723.

... Quant à la nomination du bénéfice d'Arnac, j'avois toujours compté qu'il appartenloit à madame d'Hautefort, vous lui ferez plaisir et à moy aussi de nous en instruire. L'on prétend que M. l'abbé de Saint-Martial, qui prétend avoir le droit d'y nommer, veut réunir ce bénéfice au chapitre de Limoges... »

*Signé : HAUTEFORT (1).*

La contestation se termina dans le sens voulu par l'abbé de Saint-Martial. Le dernier prévôt d'Arnac, Jean-Aymeric Martin de la Bastide, prêtre de l'Oratoire, consentit à la réunion de la prévôté d'Arnac au chapitre de Saint-Martial, à condition qu'il conserverait jusqu'à sa mort la jouissance des revenus attachés à ce bénéfice, soit une somme de 2,000 l., déduction faite des charges évaluées à 800 l. L'union dut être confirmée par le roi, ce qui n'arriva probablement qu'en 1742 (2).

---

(1) Archives de M. Dutheillet de Lamothe, à Caramija, près Lubersac (Corrèze). — Communication de M. Louis de Nussac.

(2) Nadaud, *Pouillé*, manuscrit du grand séminaire de Limoges, et *Nobiliaire du Limousin*, t. IV, p. 330, cités par M. le chanoine

Aujourd'hui de l'antique prieuré, il ne reste plus que l'église, beau monument à une seule nef avec un transept, deux absidioles sur les bras du transept, et trois autres s'ouvrant sur l'abside. L'édifice est d'une belle ordonnance, aussi est-il classé comme Monument historique. Il est d'une extrême simplicité, et l'on n'y remarque guère en dehors du plan qui est remarquable, qu'un chapiteau sur lequel est gravée une inscription dont le sens paraît fort énigmatique à la plupart des visiteurs.

On y lit ces lettres :

SSVPVEN  
TINTE

Si on examine les figures qui ornent le chapiteau, le sens de ces lettres se devine aisément. Le sculpteur a représenté une femme et un ange. C'est donc l'Annonciation, et il suffit d'ouvrir l'évangile de Saint-Luc pour trouver le pas-

---

Poulbrière : *Dictionnaire des paroisses du diocèse*. M. l'abbé Poulbrière, nous fait en outre connaître que la *Feuille hebdomadaire de la Généralité de Limoges*, porte en son numéro du 17 février 1779, page 32 : « Le 22 février, très R. P. Jean-Baptiste Martin-de-la-Bastide, prêtre, prieur de Sainte-Catherine d'Arnac-Pompadour, chanoine-honoraire de l'église de Saint-Martial, est mort dans la maison de l'Oratoire de Limoges où il a été inhumé. »

La *Feuille hebdomadaire*, ajoute-t-il, ferait entendre qu'à la prévôté d'Arnac, le Père Martin joignait la vicairie de Sainte-Catherine (on appelait souvent ces vicairies *prieurés*), transférée à Pompadour de la Chapelle de la Rivière, paroisse de Beyssac, où elle était d'abord. Dans le cas contraire elle se tromperait sur le patronage comme sur le vrai t're du bénéfice d'Arnac-Pompadour.

sage du Nouveau Testament dont ces mots sont extraits :

« *Dixit autem Maria ad angelum : Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco ?* »

*Et respondens angelus dixit : Spiritus superveniet in te. »*

L'inscription doit donc être ainsi complétée :

[S̄ P̄ S̄ S̄ C̄]S SVPVEN  
[IE]TINTE

On en retrouvera probablement quelque jour les lettres et les abréviations absentes, si on fait tomber la couche de badigeon, sans doute assez épaisse, qui recouvre aujourd'hui ce chapiteau.

R. DE LASTEYRIE.





